

Mesdames, Messieurs les secrétaires
des clubs concernés

Pôle Sportif
Email : sportif@lbfcc.fr
AB/DPE/MV

Dijon, le 2 octobre 2023

Championnats Futsal spécifique U15 et U18 Saison 2023/2024 Modalités pratiques

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-après les modalités d'organisation des championnats Futsal U15 et U18 saison 2023/2024.
Vous pouvez retrouver l'ensemble des règlements Futsal sur notre site internet ainsi que les lois du jeu.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Qualification des joueurs

Clubs spécifiques futsal : Les joueurs doivent obligatoirement être titulaires d'une licence Futsal.

Clubs libres : les joueurs devront être titulaires d'une licence libre ou futsal.

Un joueur peut détenir dans le même club ou dans deux clubs différents deux licences « joueur » de pratiques différentes maximum (libre, football d'entreprise, loisir, futsal), sauf si elles ouvrent le droit à la participation à deux championnats nationaux différents). Le nombre de doubles licences autorisé est illimité.

Chaque équipe engagée devra avoir au moins 6 licences Futsal dans la catégorie

La participation des joueurs titulaires d'une double licence, d'une licence portant le cachet « Mutation » ou licenciés après le 31 janvier, est autorisée dans les championnats régionaux Futsal.

Pour le nombre de joueurs mutations, se référer à l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.

Le délai de qualification est le même que pour les joueurs du football à 11, à savoir 4 jours francs après la date d'enregistrement.

Chaque équipe se présentera avec son listing de licences « papier » ou Foot Compagnon

Rappel des dates

Championnat traditionnel : 8 dates (2 dates par vacances scolaires)

Journée 1 : 23 au 28 octobre 2023

Journée 2 : 30/10 au 3/11 2023

Journée 3 : 26 au 30 décembre 2023

Journée 4 : 2 au 5 janvier 2024

Journée 5 : 21 au 23 février 2024

Journée 6 : 26 ou 27 février 2024

Journée 7 : 15 au 17 avril 2024

Journée 8 : 22 au 26 avril 2024

(finale du championnat traditionnel : jeudi 25 avril 2024)

2 rencontres à la Toussaint, 2 rencontres vacances de Noël, 2 rencontres vacances d'hiver, 2 rencontres vacances de Pâques

U15 : 12 équipes, 3 groupes de 4

Matches aller-retour soit 6 matchs

<u>Groupe A</u>	<u>Groupe B</u>	<u>Groupe C</u>
Amance CP	Baume les Dames	Chalon Académie
Francheville	SFB1	Dijon Métropole 1
Monts de Gy	GJ Pays Riolais	Dijon Métropole 2
Pays-Minier	CA Pontarlier	SFB2

Journée 7 :

- Le 1^{er} de chaque groupe joue contre une équipe classée 2^{ème} sur un match sec ; le vainqueur est qualifié pour la journée 8
- Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de chaque groupe s'affrontent lors d'un plateau de classement

Journée 8 : Plateau final des 8 journées avec 3 équipes, qualificatif pour la finale du championnat régional Futsal U15 du 15 ou 16 juin 2024

U18 : 18 équipes, 3 groupes de 6

Matches aller soit 5 matchs

<u>Groupe A</u>	<u>Groupe B</u>	<u>Groupe C</u>
Amance CP 1	SFB1	Dijon Métropole 1
Amance CP 2	SFB2	Dijon Métropole 2
Francheville 1	Morteau-Montlebon	Neuilly crim
Francheville 2	GJ Pays Riolais	ASPTT Dijon
Pays-Minier	PS Dole-Crissey	Dijon-Clénay
Exincourt Futsal	Chalon Académie	Joigny

Journée 6 : plateau de qualification pour le Challenge national U18 avec le 1^{er} de chaque groupe

Le vainqueur sera qualifié pour la tour inter-régional du Challenge national U18 du 6 ou 7 avril 2024

Journée 7 :

- Le 1^{er} de chaque groupe joue contre une équipe classée 2^{ème} sur un match sec ; le vainqueur est qualifié pour la journée 8
- Les équipes classées 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} de chaque groupe s'affrontent lors d'un plateau de classement

Journée 8 : Plateau final des 8 journées avec 3 équipes, qualificatif pour la finale du championnat régional Futsal U18 du 15 ou 16 juin 2024

Durée du créneau et des matchs :

Arrivée souhaitée 45 minutes avant le coup d'envoi et à minima 30 minutes avant pour habillage, échauffement et tâches administratives

. Hors plateau, le temps de jeu d'une rencontre est de **2 x 25'** avec une mi-temps de 10' maximum.

. 1 temps-mort par match par équipe

. Arrêt du chronomètre dans les 2 dernières minutes de chaque mi-temps.

Cela correspond à un créneau de match de **1h15**

Exemple pour 2 rencontres

16h30	Ouverture gymnase / Formalités administratives / Echauffement
17h00	Coup d'envoi match 1 (2x25' (+ arrêt chrono 2 dernières minutes) et 10' de mi-temps soit 1h00)
18h15	Fin du match / Echauffement match 2
18h30	Coup d'envoi match 2 (2x25' (+ arrêt chrono 2 dernières minutes) et 10' de mi-temps soit 1h00)
19h45	Fin du match
20h15	Fermeture du gymnase soit un créneau de 3h45 entre ouverture et fermeture

Si 3 matchs : idem 2 matchs +

19h45	Echauffement match 3
20h00	Coup d'envoi match 2 (2x25' (+ arrêt chrono 2 dernières minutes) et 10' de mi-temps soit 1h00)
21h15	Fin du match
21h45	Fermeture du gymnase soit un créneau de 5h15 entre ouverture et fermeture

. Les horaires des rencontres sont visibles sur le site de la ligue et/ou via Footclubs

Besoins humains / Encadrement :

. Pour le banc de touche, en plus des remplaçants, 3 personnes licenciés maximum sont possibles, seule la personne précisée « entraîneur » sur la feuille de match est autorisée à être debout et donner des consignes aux joueurs.

. Les arbitres sont obligatoirement assistés à la table de marque par un dirigeant licencié de chacune des équipes en présence : le dirigeant de l'équipe recevante (majeur et licencié) assure le chronomètre et le dirigeant de l'équipe visiteuse (majeure et licencié) se charge du comptage des fautes et des remplacements.

. Le club recevant la journée devra fournir une personne licenciée qui arbitrera avec l'arbitre officiel (voir paragraphe Arbitrage) ; si plateau de 3, ce sera un dirigeant de l'équipe ne jouant pas ; possibilité de changer entre les 2 matchs

Divers :

Remplacements :

. Les remplaçants devront porter des chasubles (lors des remplacements, le joueur entrant devra donner de la main à la main la chasuble au joueur sortant)

Club accueillant :

. Le club accueillant devra prévoir 2 jeux de chasubles de couleur différente

. Les clubs organisateurs doivent prévoir une table officielle, avec chronomètre et compteurs de fautes ou tableau de marque

. Le club accueillant est tenu de fournir les feuilles de match des rencontres, de renvoyer les feuilles de match après les rencontres

. Collation : il revient au club accueillant de fournir une collation (ou goûter) pour les participants à toutes les rencontres

. Les salles ayant été retenues avec l'accord des mairies, le club organisateur est responsable de l'ouverture, la sécurité et la fermeture de la salle

Arbitrage

Pour l'ensemble des rencontres, les arbitres sont désignés par la Commission Régionale d'Arbitrage ou par délégation de celle-ci, par la commission départementale. Leurs frais seront réglés sur la base d'une caisse de péréquation (rien à régler le jour J).

En cas d'absence d'un ou des arbitres, il est fait application des règles édictées aux règlements généraux régionaux pour le(s) remplacer. En aucun cas l'absence d'arbitre ne peut entraîner la remise d'une rencontre.

Pour les matchs, afin de limiter les frais pour les clubs et à titre expérimental, il a été décidé de ne désigner qu'un arbitre. Le rôle de 2^{ème} arbitre sera réalisé par une personne majeure et licenciée du club accueillant (ou de l'équipe ne jouant pas si plateau de 3)

Lois du jeu

Se référer au document « Futsal-Pratique spécifique – lois/interprétations » et aux documents FFF et LBFC sur les modifications des lois du jeu FIFA de 2021

Possibilité également de se référer au document « Lois du jeu Futsal pratique associée » avec une différence majeure concernant tacle, charge et bloc :

Comme spécifié dans le document, depuis le passage au règlement Futsal FIFA en R1, R2, R1F, U18 et U15, ils sont autorisés si correctement réalisés et à l'appréciation de l'arbitre

Fautes passibles d'exclusion (carton rouge). Idem celle du football

Tout joueur ou responsable qui manifeste avec véhémence sa désapprobation en parole et/ou en acte

Le joueur exclu ne peut plus participer au match en cours et sera suspendu automatiquement le match suivant à minima.

L'équipe peut se compléter par un remplaçant après 2' de jeu ou après 1 but marqué par l'équipe adverse avant ces 2' mais seulement si cette dernière est en supériorité numérique.

Discipline & obligations

Discipline

Les suspensions seront purgées selon les modalités des dispositions prévues à l'article 226 des RG de la Fédération Française de Football, à savoir *purgées lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement*, soit dans les compétitions Libre et Futsal.

Extrait art. 226 – paragraphe 7 - Pour les joueurs évoluant dans deux pratiques (football libre, futsal, football d'entreprise, beach-soccer, football loisir),

- les sanctions inférieures ou égales à deux matchs de suspension ferme sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach-Soccer, Football Loisir),

- les sanctions supérieures à deux matchs de suspension, même assorties en partie de sursis, sont purgées dans chacune des pratiques pour laquelle l'intéressé est licencié (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach Soccer, Football Loisir), (A titre d'exemples :

- un joueur sanctionné de 3 matchs de suspension ferme en Libre devra, s'il veut jouer dans une équipe de Futsal, purger sa suspension au regard du calendrier de cette dernière ;

- alors qu'un joueur sanctionné de 2 matchs de suspension ferme en Football Libre pourra jouer dans une équipe Futsal sans avoir à purger sa suspension avec ladite équipe Futsal).

Restant à votre disposition,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le Président de la CR Tous les footballs et sport santé



Albert GIBOULET

Destinataires : @ : Clubs engagés

Copie : @ : CA, ETR, CRA (section Arbitrage Futsal et désignation), Communication, CR Tous les footballs et sport santé, CR Sportive et Districts